



## Conseil d'Administration de Météo-France 23 juin 2023

### Sommaire

Points d'actualité.....	1
La PDG a évoqué le dossier des données publiques .....	1
La CFDT-Météo a souhaité un point de suivi au sujet du projet de transfert du Service de Prévision des Crues rattaché à la DIRSE (SPC). .....	2
Un budget rectificatif a été adopté pour l'année 2023 .....	2
Trois marchés supérieurs à 1 million d'€ ont été adoptés.....	2
Le bilan 2022 du plan écoresponsabilité de Météo-France.....	3
Une présentation de la démarche qui débute sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) : .....	3
Code de conduite/ charte anti-corruption .....	3

### Points d'actualité.

Le document remis aux membres du Conseil d'administration est [accessible ici](#).

#### *La PDG a évoqué le dossier des données publiques*

entre autres à la suite d'un article dans le journal Le Monde assez vigoureux à l'encontre de l'Etablissement : « [Face au réchauffement climatique, le trésor encore inaccessible des données de Météo-France](#) » (article réservé aux abonnés). Le sujet avait été soulevé dans le rapport Canellas et en Conseil d'Administration au vu de son impact possible sur les recettes de Météo-France. Comme d'autres administrateurs qui s'interrogent sur les coûts de mise à disposition, la CFDT-Météo a interrogé la p-dg. **Quelles ressources peuvent (ou non) être affectées dans ce domaine** afin de respecter la réglementation et les circulaires du premier ministre ? La p-dg a précisé que le sujet est bien instruit. Elle a confirmé que **l'Etablissement s'apprête à ouvrir bien plus largement l'accès aux données**, et que fin 2023, les redevances de réutilisation seront supprimées, ainsi que certains frais de mise à disposition. En réponse à notre interrogation sur la nécessité de mettre des moyens à hauteur de 10 ETP sur ce dossier pendant 3 à 5 ans (selon l'article du Monde et sa source), elle a répondu que **l'on a déjà affecté 2 ETP supplémentaires sur ce sujet en 2023**.

Le Monde s'appuie sur « un rapport », en fait une dissertation de quelques pages, rapport fourni au conseiller du Président de la République sur la stratégie numérique. Ce rapport met en avant des cartes qui comparent l'accès aux données météorologiques en Europe. La p-dg conteste que les cartes choisies par le journaliste soient parfaitement représentatives de la réalité, loin de là...

**Le représentant de notre tutelle explique qu'il faut une ouverture de « qualité » pour l'accès aux données** (on se doute bien que s'il faut 2h pour télécharger 10 données, ce ne sera pas de qualité) et que cela nécessite des moyens. La « totalité de la chaîne numérique » pourrait être « impactée » et des réflexions sont en cours au [Secrétariat Général de la planification écologique](#) rattaché à la première ministre a engagé des réflexions sur ce sujet.

*La CFDT-Météo a souhaité un point de suivi au sujet du projet de transfert du Service de Prévision des Crues rattaché à la DIRSE (SPC).*

**La p-dg a expliqué que des directeurs locaux doivent rendre un rapport sur ce sujet**, qu'un travail a été fait pour décrire aux agents quelles seraient leurs conditions d'emploi dans le cas d'un rattachement du service à la DREAL. Elle a précisé que le choix leur a été donné de rester sur un poste à Météo-France ou de partir en DREAL. Résultat, ils restent tous à Météo-France en prenant un autre poste, sauf le chef (qui est issu du MTECT), soit 6 agents sur 7. **La pdg précise que leur « date de mutation est différée ». En revanche, elle ne précise rien du tout concernant la date de transfert...**

Il va falloir du courage à la DREAL, de la volonté voire un peu de chance pour retrouver des compétences sur ce sujet pointu des prévisions de crues dans le Sud-Est.

## Un budget rectificatif a été adopté pour l'année 2023

**Ce 1<sup>er</sup> budget rectificatif permet d'ajuster le « budget initial » défini à l'automne 2022**, au regard des 6 premiers mois de dépense de 2023.

Par exemple, le nombre d'agents ayant demandé à bénéficier de l'indemnité de départ volontaire (IDV) est inférieur à la prévision initiale (74 agents au lieu de 93 estimés), ce qui dégage 1.7 M€ de marge sur la masse salariale. Mais cela permet de prendre en charge les 17 ETP supplémentaires liés aux feux de forêt qui n'avaient pas été « budgétés » initialement.

Des économies sont aussi venues d'une non imposition à l'impôt sur les sociétés et d'une baisse des prix de l'électricité.

Au budget 2023 : 2614 ETPT. L'enveloppe de crédits de personnel sous plafond est maintenue à 244,7 M€. Cela nous convient en attendant un budget rectificatif qui devra tenir compte de l'augmentation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Au global, cette année qui devait être en très fort déficit ne sera qu'en fort déficit** (10,5 millions d'€ contre 17 millions prévus à l'origine) pour 417 millions d'€ de crédits de paiement. L'enveloppe consacrée aux payes des personnels permet « *un ensemble de mesures salariales souhaitables* ».

## Trois marchés supérieurs à 1 million d'€ ont été adoptés

- **un concernant l'achat de cinq bouées destinées à la Méditerranée**, et le renouvellement de quatre bouées du réseau actuel,
- **un concernant les travaux de rénovation énergétique du Centre d'études de la neige** à Grenoble (Étanchéité, menuiseries intérieures, peinture, chauffage, ventilation, etc.). Le bâtiment date de 1976, et aucune réhabilitation n'a eu lieu depuis sa construction. En été, il est très inconfortable pour les agents.

- **et le dernier vise les régies publicitaires** : « Commercialisation de vidéos et d'espaces publicitaires des sites Internet de Météo-France hors sites Internet outre-mer » et « Commercialisation de vidéos et d'espaces publicitaires des applications mobiles de Météo-France ». Une certaine attention a été portée aux engagements sur la qualité des publicités. Globalement, celles-ci représentent 18% des recettes commerciales.

## Le bilan 2022 du plan écoresponsabilité de Météo-France.

Un plan pluriannuel écoresponsable 2021-2025 avait été présenté en CSA-AP, puis un plan d'actions « sobriété énergétique » en CHSCT. De [nombreuses actions sont menées](#), c'est très riche : citons le travail sur l'efficacité énergétique des bâtiments (isoler, installer des pompes à chaleur), l'achat de véhicules électriques (hormis pour certaines équipes de maintenance), le covoiturage encouragé, ou encore le train préconisé dans le cadre des missions.

Le guide de l'agent pour [un usage responsable du numérique](#) est particulièrement souligné, les achats suivent aussi une politique de plus en plus écoresponsable.

La CFDT-Météo demande d'avancer vite et fort sur les formations « lourdes » sur ce sujet (achat responsable pour les agents à SF/FI, formation de directeurs), au-delà des webinaires de sensibilisation, dont il faut se féliciter du succès.

## Une présentation de la démarche qui débute sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) :

Il est annoncé un « **webinaire** » **le 29 juin à 9h30 (80 agents s'y seront connectés). Enregistré, il sera mis en ligne** sur intramet.

Météo France mène déjà de nombreuses actions relevant de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et souhaite s'engager dans une démarche globale pour :

- Recenser et mieux valoriser les actions RSE déjà engagées ;
- Identifier des pistes de progrès et aller plus loin dans des domaines encore insuffisamment investis.

Météo France souhaite une démarche participative, afin que cela ait du sens pour tous les agents. La démarche devra s'accompagner d'actions concrètes. L'objectif est de disposer d'un document stratégique accompagné d'un plan d'action à la fin du 1er trimestre 2024. Des [éléments plus détaillés sont accessibles ici sur l'intramet](#).

## Code de conduite/ charte anti-corruption

C'est sensiblement la même charte que présentée en CSA-EP 8 jours plus tôt. [Cf. notre compte-rendu](#). Nous y indiquons notamment que cette charte de 15 pages dont les annexes restent à finaliser paraît utile et sera communiquée vers les agents. En résumé succinct, elle dresse quelques conseils ou consignes :

- refuser les cadeaux, sauf d'une valeur modique (inférieure à 30 €)
- sous réserve d'accord hiérarchique, n'accepter des invitations aux repas que si la valeur en est raisonnable (environ 80 €).
- en cas de doute persistant sur la conduite à tenir, consulter sa hiérarchie ou le référent probité ([referent\\_probite@meteo.fr](mailto:referent_probite@meteo.fr)), c'est-à-dire le SG/D.

Au passage, la représentante du ministère du Budget indique sa satisfaction que ce type de document existe dans l'Etablissement. Nous aussi, estimons que ça peut être utile aux agents.